

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Prescription d'une enquête publique relative à la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Malo

Selon arrêté du 10 avril 2025, une enquête publique portant sur la révision générale du plan local d'urbanisme de Saint-Malo est organisée **du mardi 6 mai 2025 au jeudi 12 juin 2025**, pour une durée de 38 jours.

Par décision du 18 mars 2025, le Tribunal Administratif de Rennes a constitué une commission pour conduire l'enquête, composée de Madame Anne RAMEAU en qualité de présidente, Madame Marie-Isabelle PERAIS et Monsieur Jean-Christophe BUAILLON, en qualité de membres titulaires.

Le siège de l'enquête est situé **à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme à Saint-Malo (27 quai Duguay-Trouin - 35400 Saint-Malo)** où le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, pendant toute la durée de celle-ci aux jours et horaires d'ouverture du service (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés).

Les informations relatives à l'enquête pourront également être consultées sur le site internet de la ville de Saint-Malo, à l'adresse suivante : www.ville-saint-malo.fr.

Soumis à évaluation environnementale, le projet a fait l'objet d'un avis rendu par la mission régionale de l'autorité environnementale joint au dossier d'enquête publique.

Pendant la période d'enquête, la population pourra présenter ses observations et propositions en les consignant directement sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, ou les adresser :

- Par voie postale, à l'adresse suivante : Enquête publique (Révision générale du plan local d'urbanisme) – Hôtel de Ville – Place Chateaubriand – CS 21826 – 35418 Saint-Malo Cedex ;
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6183> ;
- Par courrier électronique : enquete-publique-6183@registre-dematerialise.fr.

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du mardi 6 mai 2025 à 8h30 au jeudi 12 juin 2025 à 17h30.

Un poste informatique pour la consultation du dossier et du registre dématérialisé et/ou l'envoi de contributions dématérialisées sera mis gratuitement à la disposition du public à la DAU, aux jours et heures d'ouverture.

Dans le cadre de ses permanences, la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à la DAU :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - Mardi 6 mai 2025 de 14h à 17h ; | - Mardi 27 mai 2025 de 14h à 17h ; |
| - Vendredi 16 mai 2025 de 14h à 17h ; | - Lundi 2 juin 2025 de 9h à 12h ; |
| - Samedi 17 mai 2025 de 9h à 12h ; | - Mardi 3 juin 2025 de 14h à 17h ; |
| - Mercredi 21 mai 2025 de 16h à 19h ; | - Mercredi 4 juin 2025 de 14h à 17h ; |
| - Jeudi 22 mai 2025 de 14h à 17h ; | - Jeudi 12 juin 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h. |
| - Lundi 26 mai 2025 de 14h à 17h ; | |

A l'issue de l'enquête, et dans un délai de trente jours, la Commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions lesquels seront consultables par le public à la DAU, et publiés sur le site internet de la Ville de Saint-Malo, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de révision générale du plan local d'urbanisme – éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, des observations et propositions formulées dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête - sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal.



Site de la
commune

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :
Ville de Saint-Malo, Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme –
02.99.21.53.00

Le Maire,
Gilles LURTON



Registre
dématérialisé